

**Délibération n°2006-0002/CB, portant adoption du Compte de Gestion Exercice 2005 de la Commune de BOBO-DIOULASSO.**

Conseillers en exercice : 154
Conseillers présents : 148
Conseillers absents : 06

L'an deux mille six et le mardi huit août à partir de neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la ville de Bobo-Dioulasso, convoqué conformément aux dispositions de l'article 236 de la Loi n°055-2 004/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de fêtes de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Salia SANOU, Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso.

Après les formalités d'usage, Monsieur le Maire a fait une brève présentation du Compte de Gestion.

Le Contrôleur Financier, le Directeur Régional des Impôts et le Directeur des Affaires Financières de la Mairie de la Commune sont intervenus tour à tour pour apporter plus d'éclairage aux questions posées par les conseillers.

Le bilan du Compte de Gestion Exercice 2005 fait ressortir un résultat excédentaire de : **TRENTE SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE CINQ MILLE CINQ (37.165.005) FRANCS CFA.**

A l'issue des débats, Monsieur le Maire s'est retiré pour que le Compte de Gestion Exercice 2005 soit soumis au vote. Les résultats du vote se présentent comme suit :

- Contre : 00
- Abstention : 01
- Pour : 147

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Vu** le Décret n°2006-002/PRES du 05 janvier 2006, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le Décret n°2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu** la Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;

- Vu** Décret n°78-056/PRES/MIS/MF du 21 février 1978, déterminant le Régime Financier Comptable des Communes ;
- Vu** l' Instruction Ministérielle n°66/MEF/MAT/SG du 05 décembre 1994,
- Vu** le Procès-verbal d'élection des Maires et Adjointes au Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso du 30 mai 2006 ;
- Vu** le Procès-verbal de passation de service du 14 juin 2006 entre le Maire Entrant et le Maire Sortant de la Commune de Bobo-Dioulasso

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Compte de Gestion Exercice 2005 de la Commune de Bobo-Dioulasso est adopté en excédent global à la somme de : **TRENTE SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE CINQ MILLE CINQUANTE (37.165.050) FRANCS CFA.**

Article 2 : La présente délibération entrera en vigueur dès son approbation par l'autorité de tutelle.

Les Secrétaires de séance,

Z. Paulin KONKOBO

N.Félix NACANABO

Le Président de séance,

Salia SANOU